

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 17 septembre 2024, 19 h
Édifice municipal | *Quartier Baker-Brook*

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS :

Jean-Pierre Ouellet	<i>Maire</i>
Michael Marmen	<i>Directeur général</i>
Jessica Raymond	<i>Greffière</i>

CONSEILLERS PRÉSENTS :

Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry	Rino Levasseur
Quartier Lac-Baker :	Bernard Soucy	Ronald Cormier
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Réginald Nadeau	

CONSEILLER ABSENT :

Quartier Saint-Hilaire : Michel J. Morin

Présences dans la salle : 3.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire vérifie les présences. Un membre du Conseil est absent. Le quorum est constaté.



3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 2024-09-17 (1)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été modifié par l'ajout des deux points suivants :

9. a) Semaine de la municipalité : du 15 au 21 septembre 2024

9. b) Remise d'une plaque à Madame Jessica Raymond

Motion adoptée.

5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

a) Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 11 juin 2024

Résolution n° 2024-09-17 (2)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Bernard Soucy

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 11 juin 2024, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

b) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 27 juin 2024

Résolution n° 2024-09-17 (3)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 27 juin 2024, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

c) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 23 juillet 2024

Résolution n° 2024-09-17 (4)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier
Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 23 juillet 2024, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

d) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 20 août 2024

Résolution n° 2024-09-17 (5)

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry
Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 20 août 2024, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

e) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 3 septembre 2024

Résolution n° 2024-09-17 (6)

Proposé par la conseillère Francine Caron
Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 3 septembre 2024, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

6. PRÉSENTATION, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITION ET DEMANDE D'INFORMATION

Aucune.

7. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU MAIRE, CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

- a) Rapport commun des conseillers Réginald Nadeau et Michel J. Morin : Congrès de la Fédération canadienne des municipalités, 6 au 9 juin 2024

Le Conseiller Réginald Nadeau présente un rapport commun faisant suite à sa participation et à celle du Conseiller Michel J. Morin au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités, qui a eu lieu du 6 au 9 juin 2024.

Résolution n° 2024-09-17 (7)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau
Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

Voir le rapport en annexe.

8. ARRÊTÉ, RÉOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF

- a) **Demande de financement à long terme à la Corporation de financement, Ordre ministériel n° 23-0039 (50 000 \$), Fonds de fonctionnement général**

Résolution n° 2024-09-17 (8)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier
Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de **Haut-Madawaska (2023)** d'un montant de **50 000 \$** servant aux services relatifs aux transports (chemin de l'Église, Quartier Lac Baker) pour une période maximale de 10 ans selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Il est également résolu que le gouvernement local de **Haut-Madawaska (2023)** convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

b) Demande de financement à long terme à la Corporation de financement, Ordre ministériel n° 23-0039 (50 000 \$), Fonds de fonctionnement général

Résolution n° 2024-09-17 (9)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de **Haut-Madawaska (2023)** d'un montant de **50 000 \$** servant aux services relatifs à l'administration (toiture de l'édifice municipal, Quartier Saint-François) selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Il est également résolu que le gouvernement local de **Haut-Madawaska (2023)** convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

c) Demande de financement à long terme à la Corporation de financement, Ordre ministériel n° 24-0024 (62 000 \$), Fonds de fonctionnement général

Résolution n° 2024-09-17 (10)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de **Haut-Madawaska (2023)** d'un montant de **62 000 \$** servant aux services relatifs aux loisirs (camion F150) pour une période maximale de cinq ans selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Il est également résolu que le gouvernement local de **Haut-Madawaska (2023)** convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

d) Demande de financement à long terme à la Corporation de financement, Ordre ministériel n° 24-0024 (144 000 \$), Fonds de fonctionnement général

Résolution n° 2024-09-17 (11)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de **Haut-Madawaska (2023)** d'un montant de **144 000 \$** servant aux services relatifs aux transports (véhicules) pour une période maximale de cinq ans selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Il est également résolu que le gouvernement local de **Haut-Madawaska (2023)** convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

e) Proclamation de la Semaine de la sécurité ferroviaire du 23 au 29 septembre 2024

Résolution n° 2024-09-17 (12)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy

Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024.

Attendu que 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables.

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Attendu que le CN demande au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est par conséquent résolu d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

Motion adoptée.

f) Approbation de la soumission de Computech pour la migration des systèmes informatiques de la Ville

Résolution n° 2024-09-17 (13)

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la soumission de Computech pour la migration des services informations de la Ville de Haut-Madawaska pour un montant de 8 388,40 \$, plus taxe applicable.

Il est également résolu que le Conseil approuve un montant de 8 000 \$, plus taxe applicable, afin de prévoir les frais excédentaires, s'il y a lieu.

Il est finalement résolu que les fonds pour payer cette dépense soient prélevés des fonds reçus dans le cadre de la Réforme sur la gouvernance locale, selon la lettre reçue du Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux le 27 avril 2023.

Motion adoptée.

9. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

a) Semaine de la municipalité : du 15 au 21 septembre 2024

Elle a lieu cette semaine. Il est demandé aux municipalités de faire des activités ou d'écrire des textes pour souligner les employés, les bénévoles et les conseillers.

b) Remise d'une plaque à Madame Jessica Raymond

À la conférence annuelle de l'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick, Madame Jessica Raymond, Greffière de la Ville de Haut-Madawaska, a reçu deux certificats :

1. Certificat pour le programme de formation en gestion municipale
2. Accréditation professionnelle de niveau 2 de l'Association des administrateurs du Nouveau-Brunswick.

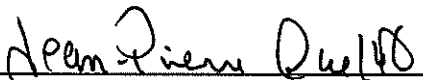
Le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska a donc remis à Mme Raymond une plaque en reconnaissance pour ses cinq années de services au sein de la municipalité.

10. AFFAIRES NOUVELLES

1. Correspondance : aucune.
2. Invitation : aucune.
3. Autre : aucun.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Rino Levasseur à 19 h 25.


Jean-Pierre Ouellet
Maire


Jessica Raymond
Greffière



Rapport aux membres du Conseil

Ville de Haut-Madawaska

Le 17 septembre 2024

Chers membres du Conseil, monsieur le Maire, dirigeants.es de la municipalité, citoyens et citoyennes.

Du 6 au 9 juin dernier, nous avons pris part au Congrès annuel et Salon professionnel 2024 de la Fédération Canadienne des Municipalités, le plus grand rassemblement pancanadien d'élus.es municipaux. Ce sont plus de 3020 participants ainsi que 150 exposants qui ont convergé vers Calgary pour discuter et tisser des liens avec des pairs, des partenaires municipaux et des responsables fédéraux qui s'intéressent et veulent faire face à des enjeux municipaux communs. Sous le thème Redéfinir notre avenir, le congrès avait pour but d'offrir une nouvelle façon d'outiller les municipalités afin qu'elles puissent répondre au mieux aux besoins de la population et relever avec succès les défis d'aujourd'hui et ceux de demain.

À titre de délégués, nous avons eu la chance de représenter la Ville de Haut-Madawaska lors d'échanges avec certain intervenants et élus municipaux de d'autres régions du Canada. Nous avons pris part à différents ateliers qui avaient pour but de présenter des sujets variés tels que la protection des terre agricoles, l'aménagement du territoire, la gestion des actifs, la planification budgétaire, les communications, etc. Durant ces présentations, nous avons eu la chance de se développer personnellement tout en gardant en tête certaines informations qui pourront être apportées lors de nos échanges en Conseil.

Cette conférence était riche en informations et notre participation nous a permis de réseauter avec des gens qui ont trouvé des solutions à des défis sembles à ceux auxquels nous faisons face. Sachez que nous ne sommes pas seuls à faire face à certains défis mais il faut se rappeler que quand on se compare, on se console.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez manifestée et sachez que nous avons mis les efforts nécessaires pour faire rayonner notre municipalité.

À titre complémentaire à ce rapport conjoint, j'aimerais ajouter notre assistance à différentes conférences et débats entourant des dossiers tels que le financement des investissements en infrastructures dans un contexte de croissance et de mise à niveau d'infrastructures vieillissantes.

Un dossier qui prend beaucoup d'ampleur et qui doit être pris au sérieux, soit l'intimidation sur les élus de la part du public et à l'intérieur des conseils.

À titre de visites d'installations municipales, j'ai visité un chenil offrant des services aux animaux recueillis sur le grand territoire de la Ville de Calgary. Absolument impressionnant de par les installations et les soins médicaux. Exemple : trois fois la dimension du Centre J. Docithe-Nadeau.

La visite d'un centre national d'ingénierie d'aménagement culturel du territoire par du mobilier déco et de l'art visuel, d'ailleurs, un règlement municipal oblige tout développeur qui lors de nouvelles constructions doit y intégrer un ouvrage artistique.

Ce ne sont que quelques découvertes lors de notre passage à Calgary.

Au nom du Conseiller Michel Morin et en mon nom, je propose l'adoption de notre rapport tel que présenté.

Michel Morin et Réginald Nadeau